



Doc. 14527
24 avril 2018

Besoins et droits humanitaires des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Europe

Amendement¹ n° 24

M. Yasin AKTAY, Turquie, Groupe des démocrates libres
M. Akif Çağatay KILIÇ, Turquie, Groupe des conservateurs européens
M. Mustafa YENEROĞLU, Turquie, Groupe des démocrates libres
M. Samad SEYIDOV, Azerbaïdjan, Groupe des conservateurs européens
Mme Ulviyye AGHAYEVA, Azerbaïdjan, Groupe des démocrates libres
M. Elshad HASANOV, Azerbaïdjan, Groupe des démocrates libres

Dans le projet de recommandation, supprimer le paragraphe 3.

Note explicative

Cette proposition n'a aucunement sa place en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme qui prévoit expressément les possibilités et les moyens de s'assurer que les Etats défendeurs exécutent les arrêts de la Cour. Il conviendrait donc de la supprimer.

Déposé par:

AKTAY Yasin, Turquie, GDL
AGHAYEVA Ulviyye, Azerbaïdjan, GDL
HASANOV Elshad, Azerbaïdjan, GDL
KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE
YENEROĞLU Mustafa, Turquie, GDL

1. 2018 - Deuxième partie de session

